

Les Tarifs

Les tarifs s'échelonnent en fonction des catégories et quotients familiaux (QF). Ils sont joints au règlement intérieur et sont consultables sur internet :

Une dégressivité de 10 % est appliquée à partir du 2^{ème} enfant et jusqu'au 3^{ème} enfant et plus.

Pour les familles pontissaliennes

- ◆ **Accueil du midi (11h30 à 12h15) :**
de 0,52 € à 1,56 €
- ◆ **Restauration scolaire (11h30 à 13h45) :**
Tarif accueil du midi de 0.52 € à 1.56 € + prix du repas facturé par Elior (en 2020/2021, de 2,86 € à 6,16 €). **Pour information, le coût d'un repas est de 7,31 €. La différence entre le prix facturé à la famille et ces 7,31 € est prise en charge par la Ville de Pontarlier.** Le tarif des repas 2021/2022 sera communiqué en septembre, sur le site de la Ville, pour une application au 1er septembre 2021.
- ◆ **Accueil du soir (16h30 à 18h00) :**
de 1,56 € à 4,16 €

Pour les familles résidant hors commune

- ◆ **Accueil du midi (11h30 à 12h15) :**
de 0,65 € à 1,96 €
- ◆ **Restauration scolaire (11h30 à 13h45) :**
Tarif accueil du midi de 0.65 € à 1.96 € + prix du repas facturé par Elior
- ◆ **Accueil du soir (16h30 à 18h00) :**
de 1,96 € à 5,20 €

Liste d'attente : pour garantir un service de restauration scolaire et une offre périscolaire de qualité, les places seront limitées. En l'absence de places disponibles, les inscriptions seront mises en liste d'attente.

Inscription en cours d'année : un délai administratif sera nécessaire pour traiter toute nouvelle inscription.

Écoles maternelles et élémentaires

Les horaires scolaires et périscolaires



	Matin			Après-midi	
	École	Périscolaire	Restauration scolaire	École	Périscolaire
lundi	8h15 11h30	11h30 12h15	11h30 13h45	13h45 16h30	16h30 18h00
mardi	8h15 11h30	11h30 12h15	11h30 13h45	13h45 16h30	16h30 18h00
jeudi	8h15 11h30	11h30 12h15	11h30 13h45	13h45 16h30	16h30 18h00
vendredi	8h15 11h30	11h30 12h15	11h30 13h45	13h45 16h30	16h30 18h00



PLUS D'INFOS

Service Enseignement au
03 81 38 81 36 ou 03 81 38 81 54
enseignement@ville-pontarlier.com
ou sur le site internet de la Ville



Flashez-moi !



Ville de
PONTARLIER

ÉCOLES
MATERNELLES
ET
ÉLÉMENTAIRES

Rentrée
2021

www.ville-pontarlier.fr

Restauration
Scolaire
Périscolaire

L'offre périscolaire

Votre enfant sera scolarisé à la rentrée de septembre 2021 dans une école publique maternelle ou élémentaire pontarlierienne et vous souhaitez qu'il fréquente la restauration scolaire et/ou l'accueil périscolaire.

La Ville de Pontarlier propose des accueils périscolaires payants le midi et le soir après la classe.

Retrouvez ici toute l'information pour vous accompagner.

L'accueil du midi

◆ De 11h30 à 12h15 :

Possibilité offerte aux parents de laisser leur enfant à l'accueil périscolaire du midi, jusqu'à 12h15, sans pour autant qu'il déjeune à la restauration scolaire. Ce service est mis en place à l'attention des parents qui souhaitent déjeuner avec leur(s) enfant(s) mais qui n'ont pas la possibilité de venir le (les) chercher à 11h30.

La restauration scolaire

◆ De 11h30 à 13h45 :

Restauration et animation périscolaire maternelle et élémentaire. Les enfants se rendent soit à pied, soit en bus sur les différents sites de restauration scolaire aux Capucins.

L'accueil du soir

◆ De 16h30 à 18h00 (départ possible au fil de l'eau à partir de 17h30) :

En maternelle :

Après la classe, goûter (fourni par les Francas) suivi d'un moment de détente favorisant l'autonomie et prenant en compte le rythme naturel de l'enfant.

En élémentaire :

Après la classe, goûter (fourni par les Francas) suivi les lundis et jeudis d'une « pause cartable » durant laquelle votre enfant pourra faire ses devoirs dans le calme et encadré par l'équipe Francas puis d'un moment ludique et de détente. Les mardis et vendredis, ateliers de découverte (activités manuelles, culturelles, jeux sportifs...).

Si le nombre d'inscrits dans une école est insuffisant, la collectivité se réserve le droit de ne pas mettre en place l'activité concernée.

Les modalités d'inscription

Les inscriptions se feront uniquement en ligne via le portail familles des Francas

Pour valider votre inscription, vous devez obligatoirement effectuer les différentes étapes dans l'ordre chronologique.

◆ Nouvelle famille : Étapes 1 + 2

◆ Famille ayant déjà un compte : Étape 2

ÉTAPE 1 : Création d'un compte famille

à partir du 7 juin 2021

◆ Pour une première inscription, créez votre compte famille en vous connectant directement à l'adresse suivante :

<https://pontarlier.portailfrancas25.fr>

Suivez le pas à pas, en téléchargement, pour la création de votre compte (création identifiant et mot de passe, renseignement données personnelles parents, enfants, école fréquentée ...). Un mail automatique vous sera envoyé vous confirmant la création de votre compte famille.

ÉTAPE 2 : Pré-inscriptions en ligne

à partir du 14 juin 2021

Muni de votre identifiant et mot de passe, en vous connectant à l'adresse suivante :

<https://pontarlier.portailfrancas25.fr>

vous actualisez l'année scolaire, vos données personnelles et celles de votre(vos) enfant(s) et vous formulez vos demandes de réservations.

Un document en téléchargement vous guidera dans les différentes étapes d'inscription.

ÉTAPE 3 : Envoi du dossier

Votre pré-inscription ne sera confirmée qu'après réception de votre dossier complet par le service Enseignement (69 rue de la République – 25300 Pontarlier). Dans le contexte actuel, privilégier l'envoi par mail à inscriptions.periscolaires@ville-pontarlier.com. Pour être complet, votre dossier devra comprendre les pièces suivantes :

Pièces à fournir

Chaque année pour toute inscription ou réinscription

- ◆ Fiche Individuelle 2021/2022 de renseignements signée (à télécharger sur le portail famille)
- ◆ Copie des **pages de vaccinations** du carnet de santé
- ◆ **Attestation de notification de droits** établie par la Caisse d'Allocations Familiales depuis moins de 2 mois (disponible sur le site internet de la CAF)
- ◆ 1 **photo d'identité** récente de l'élève
- ◆ **Attestation d'assurance** extrascolaire pour l'année scolaire 2021/2022 à fournir au plus tard le 30 septembre 2021

En cas de paiement des factures par prélèvement bancaire :

- ◆ Les deux mandats de prélèvement SEPA complétés
- ◆ Deux relevés d'identité bancaire au format BIC IBAN

- ◆ Photocopie du **jugement de divorce**
- ◆ **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)**. En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, seule la présentation d'un P.A.I pour l'année scolaire considérée autorise l'accès à la restauration scolaire.
- ◆ Famille ou enfant sous tutelle : fournir une **attestation de l'organisme** qui prendra en charge les factures.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

ÉTAPE 4 : Validation de l'inscription

Une confirmation de l'inscription vous sera envoyée par mail à la fois sur votre portail famille et sur votre adresse mail personnelle que vous aurez indiquée. Votre inscription ne sera effective qu'après la réception de ce mail.

Les inscriptions faites après le 17 août 2021 ne seront valables qu'à partir du 1er octobre 2021. Aucune inscription ne sera enregistrée si la famille reste débitrice à l'égard de la société de restauration Elio ou de la Collectivité d'une quelconque somme.

Besoin d'aide ? Appeler le 03 81 38 81 96